

**SEC BURETTE**

**Société à Responsabilité Limitée**

**au capital de 962 504 Euros**

**Siège social : 9 rue Malatiré**

**76000 – ROUEN**

**R.C.S. : ROUEN 710 501 149**

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur la Transformation  
de la SARL SEC BURETTE  
en Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance**

*Serge LECAUDÉ*  
*Commissaire aux Comptes*  
*Inscrit près la Cour d'Appel de Rouen*  
*14bis rue Hénault*  
*76130 – MONT SAINT AIGNAN*

**SEC BURETTE**

**Société à Responsabilité Limitée**

**au capital de 962 504 Euros**

**Siège social : 9 rue Malatiré**

**76000 – ROUEN**

**R.C.S. : ROUEN 710 501 149**

Aux associés,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

**PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « SEC BURETTE » est une SARL au capital de 962 504 € qui a pour activité l'exercice de la profession d'expert-comptable telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires et la profession de commissaire aux comptes.

Le capital est détenu principalement par :

- la SA FIDUCIAIRE MALATIRÉ (50.01 %)
- la SARL AUDIT ET CONSEILS MALATIRÉ (20.87 %)
- la SASU Frédéric GUESDON EXPERTISE AUDIT F.G.E.A. (10.46 %)
- la SAS HOLDING MALATIRÉ (10.45 %)

Les fonctions de direction de la société sont assurées collégalement par :

- Monsieur Alain BURETTE
- Monsieur Frédéric GUESDON
- Monsieur Paul FOUBERT
- Monsieur Morgan GHISLAIN
- Monsieur Xavier MAHE
- Monsieur Thierry NOYAU
- Monsieur François-Xavier COUSSIN

**OBJECTIFS DE LA TRANSFORMATION**

Les associés de la SARL SEC BURETTE souhaitant faire évoluer le mode de direction de la société et afin de faciliter de futures opérations juridiques, il a été décidé de procéder à la transformation de la Société à Responsabilité Limitée (SARL) en une structure permettant d'atteindre ces objectifs, en l'occurrence une Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance (SA).

serge lecaudé

**MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE**

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Mes contrôles ont porté sur le bilan clos au 31 décembre 2025 établi par la société ainsi que sur des informations financières et comptables postérieures à la clôture.


L'examen du bilan, dont les capitaux propres s'élevaient au 31 décembre 2025 à 8 088 925 Euros, faisait ressortir une situation financière équilibrée avec un résultat d'exploitation bénéficiaire de 2 814 658 Euros pour un chiffre d'affaires de 12 427 656 Euros. L'actif circulant qui s'élevait à 7 513 559 Euros couvrait les dettes à court terme de la société au 31 décembre 2025.

Aucune situation intermédiaire n'a été établie depuis la clôture de votre dernier exercice mais les informations comptables en ma possession (situation de trésorerie et chiffre d'affaires) ainsi que les différents entretiens que j'ai pu avoir avec les dirigeants de la société, me permettent de penser que la situation financière au 31 décembre 2025 ne devrait pas être défavorablement affectée par les résultats de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'à ce jour.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'autres observations que celle indiquées ci-dessus, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Mont-Saint-Aignan,  
Le 11 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes,  
Serge LECAUDÉ

 **serge lecaudé**  
*Commissaire aux Comptes*

14 bis, rue Hénault  
B.P. 112

76134 MONT SAINT AIGNAN CEDEX  
Tél. : 02 32 76 40 40 - Fax : 02 32 76 40 41